



Association
Régionale
pour l'**E**tude
de l'**H**istoire
de la **S**écurité **S**ociale

Siège : 2 r du doyen Jacques Parisot
54500 Vandoeuvre-lès-Nancy
Secrétariat : 11 r d'Auxonne 54000 Nancy
06.73.56.45.08 arehssgrandest@gmail.com

c n a h e s

conservatoire national
des archives, de l'histoire
de l'éducation spécialisée
et de l'action sociale

Délégation GRAND EST
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine
11 r d'Auxonne 54000 Nancy
06.73.56.45.08
cnahes.grandest@gmail.com

INTRO CINÉ-DÉBAT CINÉMA CASINO DE JOEUF

Jeudi 16/19/25 20h30

Jacques Bergeret, Délégué CNAHES Grand Est

Coordinateur « Projet Grand Est : la SS a 80ans en 2025 »

Mesdames, Messieurs,

Merci d'avoir répondu à l'invitation de l'association « Marche et rêve » pour la manifestation de ce soir qui s'inscrit dans le cadre du **Projet Grand Est : la SS a 80 ans en 2025** impulsée depuis 2024 par les 3 associations d'histoire que sont :

- l'Association Régionale d'Étude de l'Histoire de la Sécurité Sociale Lorraine Champagne-Ardenne (AREHSS) ;
- la délégation Grand Est du Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Éducation Spécialisée et de l'Action Sociale (CNAHES) ;
- l'Association d'Histoire de la Sécurité Sociale Alsace-Moselle (AHSS Alsace-Moselle).

Ce projet a été mis en œuvre pour susciter autant que possible sur l'ensemble des départements du Grand Est, de petites, moyennes ou grandes manifestations pour échanger et faire connaître l'histoire et le sens de la SS qui sont plutôt ignorés. Cela a été rendu possible grâce au soutien et à l'engagement de plus d'une trentaine de personnalités relayant divers réseaux au sein d'un Comité de Pilotage.

C'est ainsi que 12 manifestations différentes ont été programmées depuis le mois de mars, dont trois colloques universitaires à Strasbourg, Troyes et Nancy. La plupart ont déjà été réalisées.

Vous pourrez suivre cette dynamique en consultant l'espace numérique dédié à ce « Projet Grand Est : la SS a 80 ans en 2025 » sur le site : cnahes.org

Ce soir, grâce à Claudie TRZECIAK, Président de l'association « Marche et rêve », nous vous proposons, à partir de la projection du film documentaire « La Sociale » de Gilles Perret sorti en 2024 :

d'une part à revisiter l'histoire de la SS à l'occasion des 80 ans des ordonnances des 4 et 19 octobre 1945, préparée par le haut fonctionnaire Michel LAROQUE, au titre de l'impulsion donnée par le Conseil National de la Résistance et sa mise en œuvre par le Gouvernement Provisoire de la République Française.

Art.1 de l'ordonnance du 4 octobre : « Il est institué une Organisation de la Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toutes natures susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent ».

Bien sûr, la valeur de solidarité s'enracine de longue date et le solidarisme de Léon Bourgeois au XIXème siècle inspire le radicalisme, le parti politique le plus puissant de la IIIème République jusqu'en 1914.

Autrement dit : on ne part pas de rien en 1945 et comme le rappelle l'historien Michel Étiévent « *la création de la sécu, c'est une grande bataille pour la dignité, une grande bataille pour la santé et la vie. C'est aussi la volonté de se dégager des charités pour aller vers la solidarité* ».

d'autre part à prendre la mesure des changements intervenus sur bien des points de cette organisation en interaction avec l'évolution de la société française : c'est dire que la SS d'aujourd'hui n'est plus celle des années 45-46 ;

enfin, l'invitation à débattre en qualité de citoyens au sujet de la société que nous voulons pour l'avenir, avec quelle place pour la solidarité et tout particulièrement pour la SS ?

Mais, dans cette ville de Joeuf, significative d'une longue tradition ouvrière, je souhaiterai, comme j'ai déjà été amené à le faire le 2 octobre lors du colloque de Troyes, rendre un hommage particulier à Ambroise CROIZAT (1901-1951) à qui la Sécurité Sociale doit tant au regard de son exigence de l'implication de tous dans la solidarité nationale.

« Dès la parution du programme du Conseil National de la Résistance, en mars 1944, c'est toute une équipe qui va se mettre à l'œuvre pour réaliser ce que Croizat appellera *le système le plus humain, le plus juste, basé sur une vraie solidarité nationale qui permet de garantir à tous une véritable protection sociale*.

Dès avril 1944, à Alger, un groupe de l'Assemblée consultative impulsé par Croizat, définit les grandes lignes du projet. Une commission réunissant des syndicats et des associations familiales l'étoffe. Les services du ministère de la Santé, mettent également les mains à la pâte. Fin septembre 1944, le contenu est fixé. Reste à lui donner la mouture de la loi. C'est la plume de Pierre Laroque, futur directeur général de la Sécurité Sociale, qui va transformer les apports de chacun en une ordonnance qui paraîtra le 4 octobre 1945. La protection sociale, qui relevait jusque-là des *Assurances sociales* (loi de 1930), ne protégeait contre la maladie qu'une faible partie des salariés et de leurs ayants droit. A peine un tiers de la population française... »¹

« L'ordonnance n'avait fait qu'énoncer des principes. Il restait à bâtir l'édifice. Ce sera l'œuvre principale de Croizat. Entouré d'une équipe (.../...), *'le bâtisseur de la Sécu'* y consacrera l'essentiel de ses deux années de ministère. Deux ans d'un chantier immense, rendu possible par le vaste élan de solidarité et le nouveau rapport de forces politiques qui suit la Libération.

Tout est à faire, substituer à l'immense fatras des 1.093 Caisses diverses et organismes privés un système cohérent, décentralisé, bâti autour de 138 Caisses primaires d'assurance maladie et 113 Caisses d'allocations familiales, essentiellement gérés – au début tout au moins – par les travailleurs.

Rien ne pourra se faire sans vous, clame Croizat à l'adresse des travailleurs, le 12 mai 1946. *La Sécurité sociale n'est pas qu'une affaire de lois et de décrets. Elle implique une action concrète sur le terrain, dans la cité, dans l'entreprise. Elle réclame vos mains...*

¹ p.92 « *Ambroise CROIZAT, ou l'invention sociale* » Michel Étiévent, Éditions GAP 1999, 184p.

L'appel est entendu. Ce sont les mains qui vont construire. Pour chaque Caisse, il faut trouver des locaux, du personnel, créer des sections locales, des correspondants d'entreprises, tenir des permanences dans les mairies, installer un réseau d'agents itinérants qui sillonneront les campagnes pour récupérer dossiers ou feuilles de soins. S'y ajoutent la rencontre avec les responsables de chacune des ex-caisses, la nécessité de les convaincre, de faire ensemble l'état des comptes, de reprendre aux compagnies d'assurances privées la gestion des accidents du travail... »².

« Lors des élections du 21 octobre 1945, le PCF devient le premier parti de France... Ambroise Croizat, ancien ouvrier métallurgiste, est nommé ministre du Travail le 21 novembre 1945, dans le deuxième gouvernement du général de Gaulle. C'est à lui que revient le rôle de porter politiquement les projets de loi sur la Sécurité sociale et de les défendre devant l'Assemblée, la presse et les groupes d'intérêts qui s'y opposent.

A la tête de ce ministère, en dix-huit mois, Croizat dépose de nombreux projets de loi, allant de la représentation syndicale à la médecine du travail, en passant par divers risques couverts par la Sécurité sociale³ ».

« La Sécurité sociale se construit dans un climat particulièrement conflictuel. Le patronat, cadres, professions libérales et agriculteurs refusent d'être assujettis au même régime que les salariés, tandis que les médecins libéraux craignent d'être fonctionnarisés. Face à ces oppositions multiples, Croizat est contraint de négocier.

Il démontre alors un certain pragmatisme : afin de sauver l'essentiel du projet, il donne partiellement satisfaction à la Mutualité, mais aussi aux cadres et aux agriculteurs⁴ ».

Le 22 mai 1946, l'Assemblée constituante votait unanimement le projet de généralisation de la Sécurité sociale et de la retraite que lui présentait Ambroise Croizat... La « loi Croizat » qui devait permettre à l'ensemble de la population de bénéficier du système, et pas seulement les salariés⁵ ».

La Sécurité sociale était alors lancée comme un navire que l'on a construit pour une équipée de longue haleine. .../... »⁶.

Cependant, la droite chrétienne et la Mutualité s'opposent avec vigueur à ce nouveau régime et tentent d'en retarder l'application... Ambroise Croizat prend la parole à l'Assemblée le 8 août 1946. Après avoir rappelé que la Sécurité sociale est '*une réforme d'une trop grande ampleur (.../...) pour que quiconque puisse en réclamer la paternité exclusive*', il ajoute qu'elle est '*l'instrument de tous les progrès sociaux qui doivent dans l'avenir se réaliser*'.

Le volontarisme politique d'Ambroise Croizat se manifeste aussi dans l'implantation des caisses sur l'ensemble du territoire. Il s'appuie directement sur les militants de la CGT, avec lesquels il conserve un contact permanent »⁷.

Le 17 février 1951, une foule immense de près d'un million de personnes descend dans la rue pour accompagner le cortège funéraire du « ministre des travailleurs » jusqu'au cimetière du Père-Lachaise. C'est un héros du peuple, l'homme qui au sortir de la Seconde Guerre mondiale, devenu ministre, s'est battu pour inventer et instituer le système de Sécurité sociale moderne.

² p.94-95 « *Ambroise CROIZAT, ou l'invention sociale* » Michel Étiévent, Éditions GAP 1999, 184p.

³ Exposition CGT Métallurgie 2025 pour les 80 ans de la SS.

⁴ Exposition CGT Métallurgie 2025 pour les 80 ans de la SS.

⁵ Exposition CGT Métallurgie 2025 pour les 80 ans de la SS.

⁶ L'Humanité 2025.

⁷ Exposition CGT Métallurgie 2025 pour les 80 ans de la SS

En conclusion de cet hommage, je dirais qu'il faut souligner la remarquable coopération et la conjugaison des forces de ces deux constructeurs de la Sécurité Sociale, instruits de l'évolution des questions sociales en Europe, qu'ont été Ambroise Croizat et Pierre Laroque pour réaliser concrètement en France avec l'aide de l'État un système volontaire contributif de Sécurité sociale porté par les intéressés eux-mêmes c'est-à-dire en rupture avec l'assistance charitable.

N'oubliez pas ceci en regardant le film dont je dis maintenant quelques mots avant de passer à la projection.

Le film « La Sociale » est le sixième long-métrage de Gilles Perret à sortir en salles depuis 1999. Il réalise également des documentaires télévisés. L'oeuvre de Gilles Perret est principalement consacrée aux questions politiques, économiques et sociales relatives au monde ouvrier.

C'est en parcourant la France pour présenter son dernier documentaire ***Les Jours Heureux*** que Gilles Perret a pris conscience de la méconnaissance de l'Histoire de la Sécurité Sociale, et a ainsi voulu éclaircir le sujet dans *La Sociale*.

Ce film d'à peine plus d'une heure est remarquable à plusieurs titres :

- **il constitue une lecture en engagée** valorisant à juste titre le point de vue des organismes ouvriers qui ont frayés le chemin de la réalisation de la SS avec le poids du Parti Communiste Français et de la CGT avant son éclatement. L'histoire populaire ne doit pas être ignorée.
- **il donne à voir et à comprendre les enjeux**, les débats antagoniques à partir de faits, il rappelle le rôle de personnages éminents comme **Ambroise Croizat** artisan de la SS qui deviendra Ministre du Travail et donnera pour partie corps au rêve séculaire émanant des peuples à vouloir vivre sans l'angoisse du lendemain, utopie que nous partageons aujourd'hui dans un monde et une planète bien secouée.
- **Il nous permet d'accéder à des témoignages d'acteurs** si précieux qui font place à l'humain dans les rapports de force, et parmi ceux-ci celui décapant de **Jolfred Frégonara**, un acteur syndicaliste qui a participé à réaliser concrètement la SS avec ses camarades de la CGT.

Pas étonnant que le film ait été placé par la critique comme meilleur documentaire !

Après la projection, la partie débat sera animée par :

Antoine Gardavaud, Sous-Directeur à la Régulation et à la Relation avec les Acteurs en Santé à la CPAM de Meurthe-et-Moselle

Henri Molon, président de l'AREHSS, ancien directeur d'Organisations de SS.

Moussa Aridja, adhérent du CNAHES qui a fait des études d'histoire et qui s'intéresse particulièrement aux questions de solidarité. Il est l'auteur d'un texte téléchargeable : *La Sécurité sociale : caractéristiques et enjeux clés*

Bon film !